

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CX/EXEC 22/82/CRD3

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-deuxième session

En ligne

20-24 juin et 30 juin 2022

ACTIVITES DU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

1. Introduction

Le présent document fait le point, au mois de juin 2022, sur le fonctionnement et les activités du Fonds fiduciaire du Codex (le Fonds fiduciaire) à l'échelon du secrétariat et au niveau des projets nationaux.

2. Gouvernance

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Secrétariat du Codex ont continué d'organiser régulièrement des réunions du Comité directeur du Fonds fiduciaire du Codex (le Comité directeur) afin de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions quant aux activités de base du Fonds fiduciaire. Les membres du Comité directeur se sont réunis à quatre reprises au cours des six premiers mois de 2022. Les décisions relatives au 6^e cycle du Fonds fiduciaire ont été prises en mai 2022.

La huitième réunion du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire, au cours de laquelle les mises à jour fournies par le secrétariat du Fonds fiduciaire, les régions du Codex et plusieurs pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire ont été examinées, a eu lieu en décembre 2021. Le mandat de l'évaluation à mi-parcours du Fonds fiduciaire et la définition de ce que l'on entend par « participation effective » aux travaux du Codex ont également fait l'objet de discussions. S'appuyant sur la réunion Groupe consultatif et en collaboration avec ses partenaires, le secrétariat du Fonds fiduciaire a recueilli les suggestions relatives à des définitions plus précises et des indicateurs appropriés pour mesurer la participation effective. Il est prévu de tenir, au cours du second semestre de 2022, une réunion sur le sujet avec le Groupe consultatif pour poursuivre la discussion.

3. Soutien apporté aux pays

3.1. Perturbations dues à l'instabilité politique et à la COVID-19

En 2020 et au cours des premiers mois de 2021, les projets du Fonds fiduciaire ont été perturbés du fait de bouleversements politiques et de l'instabilité dans divers pays bénéficiaires du Fonds fiduciaire. Le projet de groupe dirigé par le Myanmar, auquel participent le Cambodge et la République démocratique populaire lao, qui était sur le point de débiter en 2020, a dû être suspendu à la suite du coup d'État au Myanmar en février 2021. Le Mali a vécu un coup d'État en mai et la Guinée en septembre 2021. Un autre coup d'État a eu lieu au Burkina Faso en janvier 2022.

Alors que les coups d'État en Afrique ont eu des répercussions sur les procédures administratives entre les ministères, le changement politique au Myanmar a conduit à la suspension de toutes les collaborations des organismes des Nations Unies avec le pays. Afin de poursuivre la mise en œuvre avec les autres pays du groupe, le Cambodge et la République démocratique populaire lao, le projet a été adapté pour permettre l'exécution des activités nationales comme des activités conjointes. En ce qui concerne les pays touchés en Afrique, les bureaux régionaux et de pays de la FAO et de l'OMS continuent d'apporter leur soutien à la mise en œuvre des projets.

En 2021, la pandémie de COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur la mise en œuvre des projets du Fonds fiduciaire. Cependant, certains pays ayant levé les restrictions de santé publique et les équipes de pays s'adaptant de mieux en mieux à un environnement de travail à distance, le taux de mise en œuvre est reparti à la hausse pour la plupart des projets. Les difficultés persistent toutefois pour la mise en œuvre des activités qui nécessitent la présence physique des participants et qui ne peuvent pas toutes être entièrement remplacées par des outils virtuels. Le Fonds fiduciaire a autorisé la prolongation des délais des projets convenus avant la pandémie afin de permettre la mise en œuvre des activités à une date ultérieure, une fois que les restrictions de santé publique seront assouplies.

3.2. État d'avancement de l'exécution des projets

Résumé de l'état d'avancement, en juin 2022, de l'exécution des projets, par cycle de financement :

- 1^{er} cycle : les quatre projets ont été achevés en 2021.
- 2^e cycle : tous les projets sont en cours d'exécution.
- 3^e cycle : tous les projets sont en cours d'exécution.
- 4^e cycle : tous les projets sont en cours d'exécution.
- 5^e cycle : les six pays sont en voie de conclure les contrats et de lancer l'exécution des projets.
- 6^e cycle : la préparation des contrats pour les projets sélectionnés est en cours ; les projets qui ont bénéficié d'une approbation conditionnelle font l'objet des révisions requises.

3.3. Décisions relatives au financement : candidatures au titre du 6^e cycle du Fonds fiduciaire

Quatorze candidatures ont été reçues pour le 6^e cycle du Fonds fiduciaire. Le Groupe d'examen technique a évalué la qualité des candidatures et a formulé des recommandations à l'intention du Comité directeur. Le financement a été approuvé pour les candidatures soumises par la *Sierra Leone*, la *Zambie* et le *Zimbabwe*.

Une approbation conditionnelle du financement, dans l'attente de clarifications et/ou de modifications substantielles de leurs propositions, a été accordée au *Niger*, à l'*Ouzbékistan*, au *Pakistan* et à la *Syrie*.

3.4. Préparation du 7^e cycle du Fonds fiduciaire

Un nouvel « appel à candidatures » (7^e cycle) sera lancé en 2022 et les candidatures acceptées à partir du 1^{er} septembre. Le nombre de pays pouvant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire dépendra de la décision définitive relative au financement des projets ayant bénéficié d'une approbation conditionnelle au titre du 6^e cycle, qui devrait être prise en août 2022.

Le secrétariat du Fonds fiduciaire prévoit d'organiser des séances de formation axées sur l'application de l'Outil de diagnostic du Codex et le processus de candidature auprès du Fonds fiduciaire 2 (FFC2), entre juillet et août 2022. Les formations s'adressent aux pays susceptibles de bénéficier du FFC2 qui envisagent de présenter une candidature pour obtenir un soutien et elles sont axées sur les aspects clés de la préparation de demandes solides.

4. Situation et perspectives financières

Le secrétariat du Fonds fiduciaire a continué de travailler avec les donateurs pour adapter les plans de dépenses qui ont été perturbés par les retards causés par la COVID-19. Les donateurs ont montré leur appui en permettant les ajustements nécessaires et ont manifesté leur volonté de continuer à soutenir le FFC2 au cours des prochaines années. Les discussions sur le financement au-delà de 2023 tiendront compte des éventuelles modifications de la structure du Fonds fiduciaire qui découleront des résultats et des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du FFC2 actuellement menée.

Tableau 1 : Situation financière du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2021

| Solde, revenus et dépenses en 2020 | USD |
|---|------------------|
| Solde reporté de 2020 | 1 962 065 |
| Contributions reçues en 2021 | 1 185 522 |
| Dépenses effectuées en 2021, y compris les dépenses d'appui aux projets | 969 840 |
| Solde fin 2021 | 2 177 747 |

5. Évaluation à mi-parcours du Fonds fiduciaire

TDV Global est le prestataire de services qui a été choisi pour mener l'évaluation à mi-parcours du FFC2. Les évaluateurs ont recueilli les données initiales et produit un premier rapport présentant l'approche, la méthodologie et le calendrier de leurs travaux. Les résultats préliminaires sont attendus d'ici au début du quatrième trimestre 2022. Un rapport d'évaluation final est attendu d'ici à la fin du mois de février 2023 ; il étayera les principales recommandations qui seront présentées à la quarante-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius.